

15 juin 2018

FO CHEMINOTS : Déclaration faite à Mme la Ministre des transports lors de la réunion tripartite du 15 juin 2018.

Vous l'avez compris depuis le début, la fédération FO des cheminots est et restera quoi qu'il adienne opposée à l'ouverture à la concurrence, à la fin du Statut, à la privatisation de la SNCF que vous initiez en la transformant en société anonyme.

Nous sommes bien sûr conscients de la nécessité d'un cadre collectif protecteur pour l'ensemble des cheminots, qu'ils soient à la SNCF ou dans les entreprises ferroviaires privées. Mais, loin de nous convier à élaborer un tel cadre, vous détruisez le seul cadre collectif vraiment de haut niveau, le statut des cheminots, pour ensuite nous demander ce que nous pourrions construire sur le champ de ruines que vous laissez.

Nous vous rappelons notre proposition, la seule à même d'être protectrice pour tous les cheminots : l'extension par décret du Statut à tous les cheminots, de la SNCF comme des EF privées. C'est la seule proposition réaliste, et la solution qui a été trouvée pour les industries électriques et gazières.

Mme la Ministre, toute négociation réelle sur l'avenir du transport ferroviaire en France ne peut s'envisager qu'avec un préalable : le retrait pur et simple de votre nouveau pacte ferroviaire.

Sans ce préalable, vous demandez aux représentants des salariés de négocier la longueur de la corde pour les pendre.

Nous avons entendu les discours gouvernementaux, généreusement relayés par des médias aux ordres et volontiers faussaires, sur les supposées garanties que votre loi apporterait aux salariés de l'entreprise historique.

De quelles garanties parle-t-on au juste ?

De ce que votre loi appelle la garantie de l'emploi, et qui est en réalité une protection contre le licenciement économique ? Comment cela pourrait-il être transcrit dans une convention collective alors que les entreprises soumises à cette convention sont autorisées par la loi à procéder à de tels licenciements ? Comment transcrire cela alors même que le volet « organisation du travail et contrat de travail » est déjà clos ?

De la fameuse « incessibilité des titres » ? Vous voulez dire, comme ceux d'EDF, de GDF, de France Telecom ou d'Air France ?

De la reprise de la dette ? Aucun cheminot n'a fait grève pour la reprise d'une dette qui n'est pas la sienne, qui est la vôtre, entièrement.

D'un droit au retour pour les cheminots transférés au cas où il y aurait, sait-on jamais, un emploi disponible à la SNCF pour les agents dont elle s'est débarrassée ?

Contacts Presse:

François GRASA
Secrétaire Général
06 07 13 26 21

Daniel FERTE
Secrétaire Fédéral
06 38 78 35 61

Communiqué Fédéral FO Cheminots

15 juin 2018

Comment comptez vous résoudre les contradictions insurmontables de votre loi, comme le fait que les 3 entreprises SNCF, SNCF Mobilités, et SNCF Réseau sont censées être 100% publiques alors qu'elles sont à la fois régies par les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés anonymes ? Soulignons que les dispositions en question prévoient un minimum de deux actionnaires, et que les statuts des dites sociétés peuvent être modifiés à tout moment sur simple vote de 75% de leur conseil d'administration.

Nous n'irons pas plus loin dans la liste des questions soulevées par votre funeste loi, elles sont légions et nous pourrions y passer la journée.

Nous terminerons sur le vote d'avant-hier à l'assemblée nationale. Interpellée par un député qui évoquait notamment les conditions de cette grève historique et les difficultés qu'elle représente pour les cheminots et leurs familles, la caméra vous montrait tout à fait joyeuse, pour ne pas dire hilare.

Hier, les sénateurs godillots achevaient les basses œuvres. Le petit doigt sur la couture du pantalon, ils balayaient sans sourciller 80 ans d'histoire ferroviaire, s'asseyant au passage sur la Constitution qui stipule dans son préambule que « tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité ».

Soyez tranquille Mme la Ministre, vous allez encore pouvoir rire un peu. Car cette grève historique, la plus longue de ces trente dernières années, va devenir dans quelques jours la plus longue de l'histoire de la SNCF. Pour notre part, nous avons de la mémoire et nous nous souvenons du CPE.

Nous nous prononçons d'ores et déjà pour la réussite massive de la grève interprofessionnelle du 28 juin.

Nous nous prononçons également pour que la grève dure, dans l'unité, pendant les mois de juillet et août.

Nous nous prononçons pour qu'au-delà cette lutte se prolonge et se renforce.

Voilà qui devrait vous donner encore l'occasion de rire un peu!

Nous concluons en vous rappelant nos revendications :

- **Retour à une SNCF une, indivisible et sous monopole public d'Etat,**
- **Non à l'ouverture à la concurrence,**
- **Non à toute filialisation,**
- **Maintien du Statut,**
- **Et comme le réclame l'ensemble des cheminots depuis deux mois et demi : retrait pur et simple du nouveau pacte ferroviaire.**

Contacts Presse:

François GRASA
Secrétaire Général
06 07 13 26 21

Daniel FERTE
Secrétaire Fédéral
06 38 78 35 61